

## 2. ADMISSION EN NON-VALEUR 2021

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration de l'effacement de la dette prononcé par le juge pour un certain nombre de locataires. Ce jugement s'impose à l'Office.

Cette décharge a été comptabilisée au compte 6542 « pertes sur créances irrécouvrables par décision du juge » pour un montant de 41 761,66 € sur l'exercice 2021 (détail ci-dessous) :

Motifs d'irrécouvrabilité	2019	2020	2021	TOTAL
<b>Procédure de rétablissement personnel (PRP)</b>	4 598,24 €	32 233,73 €	4 929,69 €	<b>41 761,66 €</b>

Monsieur le Président propose d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes concernant des locataires qui ont quitté le logement qu'ils occupaient (décès, poursuites infructueuses et prescription).

Cette décharge sera comptabilisée au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables par décision de l'OPH » pour un montant total de 180 090,99 € sur l'exercice 2021 (détail ci-dessous) :

Motifs d'irrécouvrabilité	<=2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Poursuites infructueuses		-	5 714,86	6 131,78	15 677,04	23 399,10	24 010,20	49 554,11	45 151,32	<b>169 638,41</b>
Décès		-	-	-	-	-	-	726,56	-	<b>726,56</b>
Petites Sommes <=120 €		-	-	-	-	109,47	-	-	126,79	<b>236,26</b>
Prescription	2 528,75	-	1 840,87	2 392,82	1 144,21	1 583,11	-	-	-	<b>9 489,76</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 528,75</b>	<b>-</b>	<b>7 555,73</b>	<b>8 524,60</b>	<b>16 821,25</b>	<b>25 091,68</b>	<b>24 010,20</b>	<b>50 280,67</b>	<b>45 278,11</b>	<b>180 090,99</b>

Il est proposé au conseil d'administration :

- D'approuver ces inscriptions en non-valeurs pour l'exercice 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve ces inscriptions en non-valeurs pour l'exercice 2021.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 7 février 2022

Le Président,

Pascal BUGIS



**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES**  
**- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 7 février 2022 à 15h00**

Délibérations de : 1 à 9  
Présents : 12  
Pouvoirs : 8  
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER,  
Yolande ALBERT, Geneviève AMEN  
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Bernard  
AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN  
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS  
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Marie-Claude FAURE  
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE  
Monsieur Vincent COLOM à Madame Baya ALGAY  
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY  
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES  
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Monsieur Michel SAQUET  
Madame Clotilde FURINI  
Monsieur Philippe BECO

Etait absent

Monsieur Laurent MONS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines  
Madame FERRE, DDT

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com